Déclaration commune des experts romands

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 4

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-125994

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

régionales par des associations de communes afin d'assurer une «colonisation» optimale.
Au nom des experts romands des divers groupes de travail, M. Bourquin, Genève, constata la valeur du travail accompli. Les rapports forment un tout cohérent. Les mesures préconisées par les diverses commissions se complètent. Il importe de considérer ce résultat comme un tout, et de veiller à ce que l'ensemble des recommandations formulées serve de base aux actions à venir.

G. D. «Gazette de Lausanne»

Déclaration commune des experts romands

Les experts romands de la Conférence nationale du logement, largement appuyés par les milieux de Suisse romande intéressés à la construction de logements, saluent les efforts de cette conférence et se félicitent de l'échange de vues fructueux qu'elle a permis. Ils remarquent, en particulier, que les rapports établis par les quatre groupes de travail présidés respectivement par MM. F. Berger, J.-P. Vouga, A. Kuttler et H. Meier forment un ensemble cohérent dont les éléments techniques, juridiques et économiques se complètent et s'épaulent mutuellement.
En effet, les dispositions techniques à prendre sur le plan du projet et de l'exécution des logements n'acquerront de valeur effective que si elles sont soutenues par des mesures propres à rationaliser et coordonner les prescriptions légales et réglementaires.
Ces dernières prescriptions, à leur tour, ne peuvent déployer utilement leurs effets qu'en étroite collaboration avec les organismes de l'aménagement du territoire qui doivent promouvoir une politique foncière apte à mettre à disposition des constructeurs des terrains équipés à des prix abordables et en des endroits convenables et pour autant que soit assurée, par ailleurs, d'une manière adéquate la liberté du commerce et de l'industrie.
La description de l'état des divers secteurs de l'économie participant à la construction de logements, amène à des propositions à court terme et à long terme qui constituent déjà à ce stade une appréciation valable dont le délégué du Conseil fédéral à la construction de logements pourra faire la base de son action future. Il rencontrera dans l'accomplissement de cette tâche l'appui entier de tous ceux qui, dans les milieux intéressés, sont réellement décidés à contribuer à la promotion de logements répondant mieux que jusqu'ici aux besoins et aux moyens de toute la population.
Il est désirable que l'ensemble des recommandations contenues dans ces quatre rapports devienne la plateforme à partir de laquelle les diverses institutions professionnelles intensifieront, sous l'impulsion du délégué du Conseil fédéral, leurs efforts de recherche, de rationalisation et de coordination, chacune dans le secteur qui leur est attribué.
Quant au rapport relatif au financement de la construction de logements, il dépend, dans la réalisation de ses conclusions, d'une politique fédérale, voire internationale en matière d'émission d'emprunts et d'admission de fonds étrangers, sur laquelle les experts ne peuvent avoir qu'une influence modérée mais dont ils appuient néanmoins les recommandations.